

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de SAINT MARCEL PAULEL, dûment convoqué en date du 4 avril, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Véronique RABANEL, Maire.

Présents :

Gérard BERSIA - Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL - Frédéric DEHAY - Yvette LEROY – Guy MARTY - Véronique RABANEL - Solange VIEILLES CAZE – ~~Muriel WILLEMIN~~

Absente : Muriel WILLEMIN

Aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Solange VIEILLES CAZE pour assurer le secrétariat de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/02/2019

Chaque Conseiller municipal a reçu le texte du procès-verbal de la séance du 21 février 2019 validé par Mme Solange VIEILLES CAZE, secrétaire de séance.

Après un tour de table, ce procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Délibération n°20180201

Le cabinet comptable In Extenso a été mandaté par la mairie pour exposer le compte administratif 2018 et pour établir le budget primitif 2019.

La clôture du compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 46 229.90€ et un excédent d'investissement de 23 914.19€.

La trésorerie de la mairie de Saint Marcel Paulel s'élève donc à 428 444.64€ au 31 décembre 2018 en tenant compte de l'excédent de fonctionnement antérieur (406 628.84€).

Madame le Maire quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2018 comme suit :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	63 393.98
Charges de personnel	80 840.05
Autres Charges gestion courante	45 787.12
Charges financières	1 765.10
Impôts et taxes	46 477
TOTAL	238 869.52

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	6 226.58
Impôts et taxes	202 493.00
Dotations et participations	55 497.69
Autres produits gestion courante	20 055.00
Produits financiers	2.25
Produits exceptionnels	778.50
TOTAL	285 099.42

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Remboursement d'emprunts	5 530.71
Immobilisations incorporelles	10 534.08
Immobilisations corporelles	43 724.58
Immobilisations en cours	7 351.50
TOTAL	67 140.87

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Dotations et fonds divers	81 235.22
Subventions	9 819.84
TOTAL	91 055.06

COMPTE DE GESTION 2018
Délibération n°20190202

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve dans les mêmes conditions, le Compte de Gestion présenté par le Trésorier municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018
Délibération 20190203

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		46 229.90 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		360 398.94 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		406 628.84 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
		21 815.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
		-15 498.19€
Besoin de financement F	=D+E	0€
AFFECTATION = C	=G+H	406 628.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		
		6 317.61 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		
		400 311.23 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		
		0.00 €

BUDGET 2019
Délibération n°20190204

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2019 qui, après les modifications apportées en cours de séance au projet présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	111 843.64€
Charges de personnel	115 000.00€
Autres Charges gestion courante	264 339.75€
Charges financières	1 624.06€
Dépenses imprévues Fonctionnement	8 000€
Virement à la section investissement	136 864.78€
Impôts et taxes	46 477€
Charges exceptionnelles	1 000€
TOTAL	685 149.23€

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Résultat reporté	400 311.23€
Produits des services	13 203.00€
Impôts et taxes	206 159.00€
Dotations et participations	44 306.00€
Autres produits gestion courante	20 070.00€
TOTAL	685 149.23€
<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	14 000€
Immobilisations corporelles	146 326.44€
Immobilisation en cours	15 000.00€
Remboursement Emprunts	5 671.75€
TOTAL	180 998.19€

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Investissement reporté	21 815.80€
Virement section fonctionnement	136 864.78€
Dotations et fonds divers	22 317.61€
TOTAL	180 998.19€

SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal fixe un montant global de 4 000€ concernant les subventions accordées aux associations en 2019. Madame la Maire présentera les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes de subvention présentant un intérêt local lors du prochain conseil municipal en juillet.

VOTE DE LA FISCALITE 2019 Délibération n°20190205

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes aux taux inchangés depuis 2003 :

Taxe d'habitation	11,00 %
Taxe foncier bâti	11,00 %
Taxe foncier non bâti	49,80 %

pour un produit total de 111 005 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.